

de la Seine et deux auditeurs du Conseil d'Etat comme secrétaires. Tout se passera, on le voit, entre fonctionnaires ou à peu près.

La commission relative à l'aumônerie militaire a entendu de nouveau le ministre de la guerre qui lui a fait part de son embarras, en présence de la Constitution qui prescrit des prières publiques, à la rentrée des Chambres et à la célébration desquelles l'armée doit prendre part. Qui dira la messe aux soldats, et les aumôniers militaires sont supprimés ? Les cas sont embarrassants, mais les libres-penseurs sauront le résoudre. Ils trancheront dans le vin et n'ont pas besoin de raisonner. M. Duvaux vient de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport qui propose la suppression des aumôniers.

M. Lepère vient de déposer également son projet de loi sur le droit de réunion, dont je vous ai signalé plus haut la disposition principale. Le Gouvernement s'est donc exécuté aussi vite que possible.

La Chambre, après avoir entendu les explications de M. Bardoux, a décidé qu'elle passerait à la deuxième délibération sur la proposition de M. Seignobos relative à la liberté des réunions pour la célébration du culte religieux.

La commission du budget dans la dernière partie de sa séance, a entendu le rapport de M. Constans relatif à la répartition des 80 millions pour chemins vicinaux.

P. S. — Les amis de M. Lepère vont partout disant que M. Le Royer a donné sa démission ce matin pour la quatrième ou cinquième fois. Seulement... (il y a un seulement) M. Le Royer restera à son poste jusqu'à ce qu'il ait répondu à l'interpellation de M. Lockroy sur l'application faite par le Gouvernement de la loi d'amnistie partielle du trois mars dernier. Comme M. Lockroy n'est pas prêt, il aura le temps d'attendre.

Le Temps dit enfin, ce soir : « Le décret acceptant la démission de M. Le Royer et lui conférant l'intérim de son propre ministère, paraîtra demain au Journal officiel. » Voilà du nouveau s'il en fut, en matière de fantaisies ministérielles.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Présidence de M. RAMPOIN, vice-président.

L'occasion du procès-verbal. M. LUCIEN BRUN demande la parole et réclame également les paroles prononcées mardi par M. Lepère, et les conclusions des députés catholiques organisés la « comédie du martyre ».

Le Sénat reprend la discussion du budget de l'instruction publique.

M. MONTAUDOU propose de repousser l'article du budget de l'instruction publique tendant à créer une chaire d'histoire des religions au collège de France.

M. JULES FERRY, ministre de l'instruction publique, répond à M. Laboulaye.

Le Sénat rejette l'amendement de M. Laboulaye par 149 voix contre 124.

Discours du maréchal Canrobert.

Le maréchal Canrobert présente des explications sur son amendement et sur les bruits auxquels cela a donné lieu.

Il déclare qu'il n'a pas cru pouvoir décliner la candidature, et qu'il fut élu par cette élection à titre de simple conseiller à l'armée et ensuite, parce qu'il avait fait partie de la majorité conservatrice du Sénat, il crovait qu'il n'eût pas été brave de refuser de faire partie de la minorité.

Le maréchal déclare que, comme président de la Commission de classement des officiers, il agit toujours impartialement et laisse absolument la politique de côté.

Le maréchal saisit l'occasion qui lui est offerte de réfuter les accusations dont il a été l'objet depuis longtemps relativement au 2 décembre.

Il déclare qu'il ignore complètement le coup d'Etat, et ne l'a simplement connu qu'après coup, lorsqu'il a vu exécuter les ordres donnés par les généraux de division et il déclare toute responsabilité, et il fait simplement son devoir de soldat.

Le maréchal Canrobert termine en disant : « J'ai toujours tenu haut le drapeau de la France, je le tiendrai encore jusqu'à mon dernier soupir. » (Applaudissements à gauche.)

Credit pour les indigents.

Le Sénat vote à l'unanimité un crédit de cinq millions pour les indigents de France.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. GAMBETTA

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

PROJETS DE LOIS.

M. L. LE PROVOST DE LAUNAY dépose une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 500,000 fr. aux ministères de la Marine et du Commerce pour secours à distribuer aux petits bateaux de pêche victimes des derniers orages.

L'orateur demande la déclaration d'urgence.

L'ajournement demandé par le ministre de l'intérieur est accepté par M. Le Provost de Launay.

M. LEPÈRE dépose un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 5 millions à son département pour subvenir aux misères causées par l'insuffisance de la récolte et la rigueur exceptionnelle de l'hiver.

L'orateur demande la déclaration d'urgence, sinon immédiate, puisque la Commission du budget est actuellement réunie, au moins dans la première partie de la séance.

M. LE PRÉSIDENT dit que le cas est de ceux où la Chambre peut ordonner la discussion immédiate.

La Chambre, consultée, prononce la déclaration d'urgence et ordonne la discussion immédiate.

M. DE LAROCHEFOUCAULD-BISACCIA dit que le projet de loi déposé par M. le ministre de l'intérieur va au-devant de ses désirs ; mais une mesure de ce genre doit être exclusive de toute idée politique. L'orateur dépose un article supplémentaire tendant à ce que le crédit de 5 millions soit également réparti entre les comités privés de charité (Rires), pour arriver ainsi à une prompto réparation.

M. LEPÈRE répond qu'il s'agit ici d'une œuvre du Gouvernement ; ce n'est pas de charité qu'il est question, mais d'assistance publique. (Applaudissements.)

Les fonds seront répartis. Bien entendu, sans exception de religion, et le Gouvernement n'a pas à s'occuper des petites croi-

sades entreprises contre lui au nom de la charité. Tous les pauvres seront secourus indistinctement, mais ils le seront par le Gouvernement, et c'est la nation française qui assistera des citoyens français. (Applaudissements.)

Or, il y a d'autres organes du Gouvernement, en cette matière, que l'Assistance publique à Paris et les bureaux de bienfaisance en province. Comme il serait impossible de consulter tous les bureaux de bienfaisance, le Comité de Gouvernement qui sera chargé des mesures d'exécution, et la Chambre lui donne à la marque de confiance en l'investissant de cette mission.

Il n'y a donc pas lieu de prendre en considération l'article additionnel proposé par M. de Larochevoucauld-Bisaccia. (Très-bien !)

M. LENGÉ dit que tout en s'associant à la pensée du Gouvernement, il croirait pouvoir déposer une contre-proposition qui reproduirait mieux ses intentions démocratiques de la Chambre. Cette proposition consistait à faire remise d'un dixième de l'impôt foncier des propriétés non bâties et à allouer une somme de 10 millions aux populations qui souffrent le plus de la crise industrielle.

L'orateur demande l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT dit que la proposition est un contre-projet ou un amendement et que la Chambre ne saurait statuer, quant à présent, sur cette proposition.

M. LEPÈRE fait remarquer que le projet de loi des propriétés non bâties est à allouer une somme de 10 millions aux populations qui souffrent le plus de la crise industrielle. (Très-bien !)

Il ne s'agit pas de propriétaires, mais de ceux qui n'ont pas d'abri en ce moment, ce qui est une question de solidarité nationale et de secours à donner, au lieu d'écarter des excédents des recettes.

M. LENGÉ déclare qu'il ne veut pas plus que le ministre de l'intérieur porter la politique dans le débat ; la Chambre, dans une question de solidarité nationale, ne saurait s'élever au-dessus des passions politiques. (Très-bien ! à droite.)

M. FLOQUET dit que la proposition de M. Lengé est écartée momentanément. (Applaudissements.)

M. LENGÉ dit que la portée de sa proposition a été reconnue. Cette proposition ne s'occupe pas uniquement des propriétaires, mais surtout des travailleurs des campagnes et des villes.

Un amendement en outre, 10 millions pour les ouvriers des villes.

M. FLOQUET regrette que ce débat s'engage sous une forme politique. Ce n'est pas le moment d'examiner le rôle des comités libres, non plus que la question des dégrevements dont on vient de parler.

Lorsque sous les autres régimes, la question de la misère des secours s'y rapporte et se pose, l'opposition n'hésite pas à accepter les propositions du Gouvernement... (Très-bien !)

M. LENGÉ dit que la Chambre sera unanime pour approuver, sans renvoi à la commission du budget, le projet du Gouvernement (Nouveaux applaudissements.)

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

sades entreprises contre lui au nom de la charité. Tous les pauvres seront secourus indistinctement, mais ils le seront par le Gouvernement, et c'est la nation française qui assistera des citoyens français. (Applaudissements.)

Or, il y a d'autres organes du Gouvernement, en cette matière, que l'Assistance publique à Paris et les bureaux de bienfaisance en province. Comme il serait impossible de consulter tous les bureaux de bienfaisance, le Comité de Gouvernement qui sera chargé des mesures d'exécution, et la Chambre lui donne à la marque de confiance en l'investissant de cette mission.

Il n'y a donc pas lieu de prendre en considération l'article additionnel proposé par M. de Larochevoucauld-Bisaccia. (Très-bien !)

M. LENGÉ dit que tout en s'associant à la pensée du Gouvernement, il croirait pouvoir déposer une contre-proposition qui reproduirait mieux ses intentions démocratiques de la Chambre. Cette proposition consistait à faire remise d'un dixième de l'impôt foncier des propriétés non bâties et à allouer une somme de 10 millions aux populations qui souffrent le plus de la crise industrielle.

L'orateur demande l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT dit que la proposition est un contre-projet ou un amendement et que la Chambre ne saurait statuer, quant à présent, sur cette proposition.

M. LEPÈRE fait remarquer que le projet de loi des propriétés non bâties est à allouer une somme de 10 millions aux populations qui souffrent le plus de la crise industrielle. (Très-bien !)

Il ne s'agit pas de propriétaires, mais de ceux qui n'ont pas d'abri en ce moment, ce qui est une question de solidarité nationale et de secours à donner, au lieu d'écarter des excédents des recettes.

M. LENGÉ déclare qu'il ne veut pas plus que le ministre de l'intérieur porter la politique dans le débat ; la Chambre, dans une question de solidarité nationale, ne saurait s'élever au-dessus des passions politiques. (Très-bien ! à droite.)

M. FLOQUET dit que la proposition de M. Lengé est écartée momentanément. (Applaudissements.)

M. LENGÉ dit que la portée de sa proposition a été reconnue. Cette proposition ne s'occupe pas uniquement des propriétaires, mais surtout des travailleurs des campagnes et des villes.

Un amendement en outre, 10 millions pour les ouvriers des villes.

M. FLOQUET regrette que ce débat s'engage sous une forme politique. Ce n'est pas le moment d'examiner le rôle des comités libres, non plus que la question des dégrevements dont on vient de parler.

Lorsque sous les autres régimes, la question de la misère des secours s'y rapporte et se pose, l'opposition n'hésite pas à accepter les propositions du Gouvernement... (Très-bien !)

M. LENGÉ dit que la Chambre sera unanime pour approuver, sans renvoi à la commission du budget, le projet du Gouvernement (Nouveaux applaudissements.)

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

sades entreprises contre lui au nom de la charité. Tous les pauvres seront secourus indistinctement, mais ils le seront par le Gouvernement, et c'est la nation française qui assistera des citoyens français. (Applaudissements.)

Or, il y a d'autres organes du Gouvernement, en cette matière, que l'Assistance publique à Paris et les bureaux de bienfaisance en province. Comme il serait impossible de consulter tous les bureaux de bienfaisance, le Comité de Gouvernement qui sera chargé des mesures d'exécution, et la Chambre lui donne à la marque de confiance en l'investissant de cette mission.

Il n'y a donc pas lieu de prendre en considération l'article additionnel proposé par M. de Larochevoucauld-Bisaccia. (Très-bien !)

M. LENGÉ dit que tout en s'associant à la pensée du Gouvernement, il croirait pouvoir déposer une contre-proposition qui reproduirait mieux ses intentions démocratiques de la Chambre. Cette proposition consistait à faire remise d'un dixième de l'impôt foncier des propriétés non bâties et à allouer une somme de 10 millions aux populations qui souffrent le plus de la crise industrielle.

L'orateur demande l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT dit que la proposition est un contre-projet ou un amendement et que la Chambre ne saurait statuer, quant à présent, sur cette proposition.

M. LEPÈRE fait remarquer que le projet de loi des propriétés non bâties est à allouer une somme de 10 millions aux populations qui souffrent le plus de la crise industrielle. (Très-bien !)

Il ne s'agit pas de propriétaires, mais de ceux qui n'ont pas d'abri en ce moment, ce qui est une question de solidarité nationale et de secours à donner, au lieu d'écarter des excédents des recettes.

M. LENGÉ déclare qu'il ne veut pas plus que le ministre de l'intérieur porter la politique dans le débat ; la Chambre, dans une question de solidarité nationale, ne saurait s'élever au-dessus des passions politiques. (Très-bien ! à droite.)

M. FLOQUET dit que la proposition de M. Lengé est écartée momentanément. (Applaudissements.)

M. LENGÉ dit que la portée de sa proposition a été reconnue. Cette proposition ne s'occupe pas uniquement des propriétaires, mais surtout des travailleurs des campagnes et des villes.

Un amendement en outre, 10 millions pour les ouvriers des villes.

M. FLOQUET regrette que ce débat s'engage sous une forme politique. Ce n'est pas le moment d'examiner le rôle des comités libres, non plus que la question des dégrevements dont on vient de parler.

Lorsque sous les autres régimes, la question de la misère des secours s'y rapporte et se pose, l'opposition n'hésite pas à accepter les propositions du Gouvernement... (Très-bien !)

M. LENGÉ dit que la Chambre sera unanime pour approuver, sans renvoi à la commission du budget, le projet du Gouvernement (Nouveaux applaudissements.)

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que la question vient être examinée ; ainsi, le Gouvernement, qui s'était d'abord arrêté au chiffre de 2 millions, est arrivé aujourd'hui à 5 millions.

Les propositions de l'opposition ne sont pas inutiles, et la majorité la montre en s'emparant de celle qui était relative au droit sur les grains. Le dégrèvement des impôts votés par la Chambre de nos jours, n'est autre qu'une mesure de ce genre.

M. HAENTGENS dit que